

Le 06 mai 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 avril 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

Mme Valérie PICQ à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Hervé JAVELLE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN à M. Thomas VINCENT.

Secrétaire : M. Pierre CLAVEL

OBJET : Approbation de la convention financière et d'objectifs à conclure avec l'association « Musique et Danse La Fouillouse » - Exercice 2025

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commune souhaite poursuivre son engagement auprès de l'association « Musique et Danse La Fouillouse », afin de promouvoir l'activité culturelle sur son territoire, en lui attribuant une subvention de 27 500 €.

Aussi, il propose de conclure une convention financière et d'objectifs avec l'association pour déterminer les engagements de chaque partie.

L'association « Musique et Danse La Fouillouse » s'engage à mettre tout en œuvre pour participer à la vie associative et culturelle de la commune avec des animations musicales, à savoir :

- Participer aux kermesses des écoles publiques et privées ;
- Partenariat avec la commune dans le cadre du PEDT (Projet éducatif territorial), initiation violon, saxophone ;
- Participer à la cérémonie des Noces d'Or ;
- Intervention pour de l'éveil musical à la crèche, micro-crèche et jardin d'enfants
- Spectacle au marché de Noël ;
- Participer à la fête de la musique ;
- Poursuivre les heures musicales au rythme des saisons ;
- Poursuivre une réflexion pour le retour d'une harmonie;
- Aider au maintien d'un intervenant musical dans les écoles.

La Commune de La Fouillouse s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention financière et d'objectifs à conclure avec l'association « Musique et Danse La Fouillouse »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toute pièce y afférent.

Fait à la Fouillouse, le 06 mai 2025

Le secrétaire de séance,

Pierre CLAVEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250506-29-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025

Le Maire

Patrick BOUCHET

